



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n° 480/2024

**OBJET : Compte
administratif 2023**

Membres : 24

Présents votant : 9

Pouvoirs : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 Mars

Le comité syndical Grand site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 22 Mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Christophe MORGO, Conseiller départemental du canton de MEZE,
- Monsieur Michel VELLAS, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Bernard COSTE, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Patrick JAURES, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Marc CARAYON, Délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, Déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jean Marie SABATIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Sébastien VAISSADE, Délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Danièle JOSEPH, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Monsieur Jean Luc FALIP, Conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HERAULT
- Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC
- Monsieur Jacques RIGAUD, Conseiller départemental du canton de LODEVE
- Monsieur Jean-Louis GELY, Conseiller départemental du canton de MONTPELLIER 2
- Monsieur Alain BOZON, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Madame Joëlle GOUDAL, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Bernard GOUJON, Délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

Sous la présidence temporaire confiée par Madame la Présidente, le comité syndical examine le compte administratif 2023 qui se résume ainsi :

Résultat budgétaire de l'exercice

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	478.850,01 €
Recettes (b)	445.395,34 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	- 33.454,67 €

Affichée le :

Investissement	
Dépenses (a)	80,00 €
Recettes (b)	2.434,67 €
Résultat d'investissement (c=b-a)	2.354,67 €

TOTAL	
	- 31.100,00 €

Résultat de l'exercice N-1

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (R002)	Excédent d'investissement antérieur reporté (D001)
121.319,84 €	44.048,31 €

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 034-253403604-20240329-480-DE



Le Compte administratif s'établit comme suit :

	Section Investissement	Section Fonctionnement
Report 001 et 002	44.048,31 €	121.319,84 €
Recettes	2.434,67 €	445.395,34 €
Dépenses	80,00 €	478.850,01 €
Résultat de l'exercice 2023	2.354,67 €	- 33.454,67 €
Résultat clôture 2023	46.402,98 €	87.865,17 €

Le Compte administratif 2023 fait apparaître :

- **Un excédent de fonctionnement de 87.865,17 €,**
- **Un excédent d'investissement de 46.402,98 €.**

Le compte administratif est disponible en annexe 3, sa note explicative en annexe 4.

Le comité syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

APPROUVE

- Le compte administratif 2023

**Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,
Le 29 Mars**

La Présidente

Marie PASSIEUX